



La diversité ethnoculturelle au collégial

Une mesure d'aide institutionnelle pour favoriser la réussite des étudiants allophones

Marie-Pier Auger
Conseillère pédagogique en soutien aux étudiants allophones
Cégep Garneau

Le Cégep a des obligations légales d'accommodement, en lien avec la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, la langue ne peut être un motif de discrimination. Pour répondre aux besoins des étudiants allophones, le Cégep Garneau a décidé de mettre en place des mesures d'accommodements en évaluation pour les étudiants allophones et autochtones. Pour y parvenir, une collaboration étroite entre différents services (Registrariat, Services adaptés, Direction des études, département de Lettres, diverses instances) est fondamentale.

Nous présentons ici les différentes étapes qui ont mené à une **mesure d'aide institutionnelle** pour les étudiants allophones et autochtones au Cégep Garneau.

À l'ouvrage : définitions et critères pour reconnaître un étudiant allophone

La définition d'un étudiant allophone est difficile à établir. Cette appellation recouvre des réalités différentes selon le parcours migratoire de l'étudiant. Pour faciliter l'aspect administratif, le Cégep Garneau a d'abord ciblé les étudiants qui sont nés hors Québec et qui ont indiqué une langue maternelle ou d'usage autre lors de l'inscription au service régional d'admission. Pour débiter la mise en place des mesures d'accommodement offertes aux étudiants allophones, le Cégep Garneau a choisi de s'en tenir à ce qui est offert à l'Épreuve uniforme de français (EUF), c'est-à-dire qu'un étudiant peut être considéré comme allophone s'il répond aux deux critères suivants :

- Ses études secondaires ont été suivies en majorité hors du Québec;
- Ses études secondaires ont été suivies en majorité dans une langue autre que le français.

Une mise en application

Afin de faire connaître cette nouvelle mesure d'aide institutionnelle, des communiqués ont été transmis à toute la communauté collégiale : étudiants, professeurs, professionnels, personnel de soutien, cadres, etc. De plus, tous les étudiants qui sont nés hors Québec ont reçu cette information par messagerie interne Omnivox. Voici un exemple :

L'étudiant doit donc faire la preuve de son admissibilité pour se prévaloir de la mesure d'aide aux étudiants allophones. Lorsque sa demande est acceptée, les Services adaptés continuent le processus. Un intervenant l'accueille ensuite pour lui expliquer les actions à poser.

Des applications de la mesure d'aide

Cette mesure d'aide en situation d'évaluation pour étudiants allophones donne droit à :

- 25% plus de temps dans tous les contextes d'évaluations en classe ;
- Local isolé avec surveillance (géré par les Services adaptés) ;
- Dictionnaire de traduction permis.



Mesure d'aide pour les étudiants allophones et autochtones

Depuis janvier 2019, une mesure d'aide à la réussite est offerte aux étudiants allophones et autochtones du Cégep Garneau. En effet, ces étudiants ont accès à 25% de temps supplémentaire dans les contextes d'évaluations en classe.

Des défis et des pistes de solution

Cette mesure d'aide est le début d'un mouvement visant à répondre aux besoins des étudiants allophones. Le Cégep Garneau aimerait poursuivre ses travaux par les moyens suivant :

- Réfléchir à une définition d'étudiant allophone qui correspond à la réalité observée sur le terrain ;
- Réfléchir à une mesure d'aide qui tient compte du principe de progression des apprentissages ;
- Sensibiliser la communauté collégiale aux notions d'équité et d'accommodements ;
- Mettre en perspective les enjeux cognitifs reliés à l'apprentissage et à l'acquisition d'une autre langue de même que les compétences requises et sollicitées ;
- Tenter des représentations auprès du MEES quant à la nécessité de financer des ressources professionnelles pour évaluer et analyser les besoins des étudiants individuellement. Le parcours migratoire des étudiants doit être pris en compte afin de cerner leurs besoins et d'y répondre. Ce serait l'idéal en termes d'équité, mais impossible pour l'instant puisque le Cégep ne dispose d'aucune ressource financée par le MEES pour les accommodements d'étudiants allophones et autochtones ;
- Continuer à mettre de l'avant des pratiques inclusives. En particulier, que du temps supplémentaire soit proposé à tous et que diverses pratiques inclusives soient valorisées (présenter divers moyens de représenter l'information, divers moyens de s'engager dans ses études, divers moyens d'expression, faire des liens avec la pyramide RAI, etc.).

Les critères utilisés pour confirmer qu'un étudiant est **allophone** sont les suivants :

- Ses études secondaires ont été suivies en majorité hors du Québec ;
- Ses études secondaires ont été suivies en majorité dans une langue autre que le français.

Les critères utilisés pour confirmer qu'un étudiant est **autochtone** sont les suivants :

- Sa langue maternelle est une langue autochtone ;
- Il a fait une partie de ses études primaires dans cette langue.

Pour se prévaloir de cette mesure d'aide, l'étudiant devra faire la preuve de son admissibilité en se présentant à la Zone conseil avec les documents appropriés. L'étudiant admissible sera par la suite dirigé vers les Services adaptés.

Cette mesure d'aide s'ajoute aux initiatives mises en place dans les dernières années en lien avec le soutien et la réussite des étudiants allophones et autochtones au Cégep Garneau.

Par L'équipe de la Zone conseil, local N-1950, zoneconseil@cegepgarneau.ca

Pour en savoir plus

Dossier du Capres : CAPRES (2019). Étudiants internationaux en enseignement supérieur. Accessible sur le site web du CAPRES : <http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/>

Pour des milieux éducatifs inclusifs, démocratiques et antidiscriminatoires : Éléments conceptuels et pistes pour une démarche institutionnelle,

http://ofde.ca/wpcontent/uploads/2018/10/Guide_INCLUSION_2018.pdf

L'approche interculturelle, une nécessité actuelle 1^{re} partie : Regard sur la situation des immigrants au Québec et sur leurs difficultés Margot Phaneuf, inf., Ph.D. Mars 2009, révision février 2013

http://www.prendresoin.org/wpcontent/uploads/2013/02/Approche_interculturelle_une_necessite_actuelle-Regard_sur_la_situation_....pdf